Le 16 novembre 2026

Pour publication immédiate

QUÉBECOR INC. ANNONCE AVOIR PRÉSENTÉ UNE PROPOSITION À TELUS POUR UN REGROUPEMENT STRATÉGIQUE

Faits saillants :

- La proposition de Québecor inc. offre aux actionnaires de TELUS une prime de 60 % et une participation significative dans l'entreprise combinée, avec un potentiel de croissance important basé sur une expérience et une rigueur de gestion démontrée.
- Le regroupement préservera le contrôle canadien d'actifs stratégiques de télécommunications et contribuera à protéger la souveraineté numérique du Canada.
- Il profitera aux consommatrices et aux consommateurs canadiens, grâce à plus de choix, d'investissement et de valeur, tout en préservant les marques de TELUS et son siège social à Vancouver.
- Il donnera à un fournisseur sous contrôle canadien l'envergure nécessaire pour investir et rivaliser à armes égales avec de nouveaux acteurs mondiaux, technologiques et satellitaires, qui étendent leur présence au Canada.
- Il soutiendra le déploiement d'infrastructures de prochaine génération, incluant un adossement accru aux réseaux satellitaires canadiens comme élément de résilience.

Montréal (Québec) – Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») annonce aujourd'hui avoir approché le conseil d'administration et la direction de TELUS, il y a plusieurs mois, en vue d'engager des négociations au sujet d'un regroupement stratégique des deux entreprises canadiennes de télécommunications. Cette proposition permettra de créer un concurrent pancanadien solide, capable de rivaliser à armes égales avec les autres fournisseurs nationaux et de faire face aux entreprises étrangères, au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens. Dans cette perspective, Québecor a présenté à TELUS, le 26 juin 2026, une proposition écrite et non contraignante, destinée à servir de base à ces négociations, et a déposé, le 9 novembre 2026, une proposition bonifiée que le conseil d'administration de TELUS analyse actuellement et dont les principales modalités sont présentées à la fin du présent communiqué. La proposition de Québecor ainsi que les faits saillants sont disponibles à la fin de ce communiqué de presse.

Québecor continue de privilégier un dialogue constructif avec le conseil d'administration de TELUS et respecte l'examen qu'il mène. Québecor estime toutefois qu'il est dans l'intérêt public de faire connaître sa proposition dès maintenant. Le secteur des télécommunications traverse une profonde mutation, et le regroupement envisagé dépasse la seule dimension financière : il touche directement les consommatrices et les consommateurs, la clientèle d'affaires, les employés, les communautés et les actionnaires des deux entreprises. Compte tenu de l'importance de ces enjeux pour le pays, Québecor croit que cette démarche doit être menée en toute transparence, afin que l'ensemble des parties prenantes puisse apprécier la valeur de sa proposition. Québecor reconnaît par ailleurs qu'une transaction négociée nécessiterait l'engagement et l'appui du conseil d'administration de TELUS.

Unir l'Est et l'Ouest du Canada

Le regroupement envisagé permettra d'unir deux entreprises solidement enracinées, l'une dans l'Est canadien, l'autre dans l'Ouest, afin de créer un concurrent sous contrôle entièrement canadien et pleinement intégré. Dans un contexte où les réseaux de télécommunications constituent des infrastructures névralgiques pour la sécurité nationale, la sécurité économique et numérique, ainsi que pour l'infrastructure de l'intelligence artificielle du pays, le Canada doit pouvoir compter sur des acteurs de taille, sous contrôle canadien et capables d'investir à long terme.

Alors que l'économie mondiale traverse une période de profonds bouleversements, Québecor croit important de préserver la maîtrise canadienne des actifs stratégiques. La concurrence ne provient plus uniquement des entreprises de télécommunications traditionnelles, mais également de géants technologiques mondiaux, de fournisseurs d'infrastructures numériques et d'opérateurs

satellitaires étrangers disposant de ressources considérables et soumis à des cadres réglementaires différents de ceux des entreprises canadiennes. L'expérience vécue avec Netflix et les autres services de diffusion en continu américains illustre, selon Québecor, l'importance d'agir avant que des acteurs étrangers puissants ne s'implantent durablement dans des segments stratégiques de l'économie numérique canadienne. Cette évolution confirme, selon Québecor, l'importance de renforcer les infrastructures canadiennes et de protéger la souveraineté numérique du pays face à des acteurs étrangers disposant de moyens disproportionnés, ce à quoi pourra contribuer le regroupement envisagé, ayant l'envergure nécessaire pour investir, innover et demeurer concurrentiel dans ce contexte.

Une alliance au bénéfice des consommatrices et des consommateurs canadiens

Le regroupement des activités de Québecor et de TELUS générera des gains d'efficience permettant de soutenir la capacité d'investissement accrue. Ces gains potentiels soutiendront le renforcement des réseaux, un adossement solide aux réseaux satellitaires canadiens comme élément de résilience et de souveraineté numérique, l'amélioration des services et de l'expérience client, ainsi que le déploiement des infrastructures de prochaine génération, notamment en matière d'intelligence artificielle, de centres de données et de connectivité avancée.

En réunissant des infrastructures détenues en propre d'un océan à l'autre, l'entreprise combinée contribuera à concrétiser l'objectif poursuivi de longue date par les autorités canadiennes, soit une concurrence durable et pancanadienne, fondée sur des réseaux de grande qualité et sur des investissements soutenus. Dotée de son propre réseau national, cette entreprise combinée investira davantage et offrira à sa clientèle des services de qualité partout au Canada. Les consommatrices et les consommateurs canadiens ont déjà pu constater les effets positifs de l'approche de Québecor sur la concurrence. Avec Vidéotron au Québec, Freedom Mobile ailleurs au pays et Fizz, la première marque de télécommunications entièrement numérique au Canada, Québecor estime avoir démontré sa capacité à allier croissance, tarification favorable aux consommateurs et innovation. Depuis l'acquisition de Freedom Mobile en 2023, Québecor a respecté les engagements pris envers Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). En effet, les prix du sans-fil ont baissé, pour la première fois au Canada, de 35,4 % dans les trois années suivant l'acquisition de Freedom, soit entre avril 2023 et avril 2026, selon Statistique Canada. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation augmentait de 7,4 %. Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un concurrent plus fort, capable d'investir davantage, tout en continuant d'offrir plus de choix, notamment en maintenant les marques de TELUS, ainsi qu'une saine concurrence et une réelle valeur, demeurera au cœur de l'ADN de l'entreprise combinée. Québecor estime que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens en sortiront gagnants.

Un acquéreur expérimenté, reconnu pour sa discipline financière et son bilan solide

Selon les modalités de la proposition, les actionnaires de TELUS deviendront également actionnaires de Québecor, une entreprise qui a créé une valeur durable au fil des ans. Menée par une équipe de direction efficace et entrepreneuriale, Québecor a démontré à maintes reprises, par sa rigueur et sa discipline, sa capacité à rivaliser avec les entreprises titulaires, en affichant une croissance soutenue et une marge robuste dans son secteur. Cette gestion solide et soutenue a été reconnue par les marchés financiers, notamment à travers la performance de ses actions cotées à la Bourse de Toronto. L'augmentation de 310 % de la valeur de l'action de Québecor inc. depuis les 10 dernières années en est la preuve la plus éloquente. Québecor a bâti sa réputation sur une gestion rigoureuse et prudente de son bilan financier, comme en témoigne son ratio d'endettement net consolidé[1] de 2,69 fois[2] le BAIIA des douze derniers mois à la fin du troisième trimestre de 2026, le plus bas des grandes entreprises de télécommunications au Canada. Cette discipline financière a valu à sa filiale Vidéotron une notation de qualité d'investissement en 2024. En septembre 2026, S&P Global Ratings a confirmé cette cote et porté de 2,50 à 2,75 fois le seuil d'endettement pouvant mener à son amélioration, ce qui constitue, selon Québecor, un indicateur externe de la solidité de son bilan et un signe de confiance dans un secteur où la discipline financière demeure particulièrement importante.

Une approche constructive et collaborative

Québecor a soumis sa proposition au conseil d'administration de TELUS et, tel que précédemment indiqué, souhaite engager avec celui-ci et avec sa direction des discussions constructives, menées de bonne foi. À cette fin, Québecor a déjà invité le conseil à mettre en place les ententes usuelles de protection afin de permettre un échange d'information réciproque et la négociation d'une entente définitive mutuellement acceptable. Québecor est convaincue qu'un dialogue collaboratif entre les deux conseils permettra d'explorer les avantages du regroupement proposé et de faire valoir pleinement sa logique stratégique et son potentiel de création de valeur à long terme pour les actionnaires de TELUS, ainsi que pour l'ensemble de leurs parties prenantes.

[1] Mesure financière non conforme aux IFRS. Voir « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-dessous.

[2] Le ratio de 2,69x est calculé à partir du BAIIA ajusté des 12 derniers mois (douze mois glissants), tel qu'indiqué dans le rapport de gestion du troisième trimestre.

Québecor est d'avis que ce regroupement servira l'intérêt public. Elle est consciente que la transaction sera assujettie à l'approbation des autorités compétentes, notamment celle du Bureau de la concurrence du Canada, du CRTC et celle d'ISDE pour le transfert des licences de spectre. D'ailleurs, la feuille de route sur la concurrence dans le secteur des télécommunications récemment publiée par ISDE souligne l'importance de la concurrence, de prix abordables, de l'investissement dans des réseaux de grande qualité et de nouveaux modèles d'infrastructure. Elle prévoit également une mise à jour du cadre de transfert des licences de spectre, afin d'accélérer l'approbation de la plupart des demandes tout en permettant un examen plus ciblé des demandes complexes susceptibles de remodeler l'environnement concurrentiel. Québecor considère cette orientation comme un signal positif dans le cadre réglementaire applicable, sans qu'elle ne constitue une approbation de la transaction ni une levée du moratoire actuel sur les transferts de licences de spectre. Québecor entend collaborer étroitement avec les autorités gouvernementales et réglementaires tout au long du processus d'approbation et, dans cet esprit, a tenu à les informer de sa démarche auprès de TELUS. Par ailleurs, les services d'experts en matière de concurrence ont été retenus, chargés d'évaluer le regroupement proposé et les questions qui pourraient être soulevées par les autorités publiques et réglementaires, y compris l'examen, au besoin, d'engagements appropriés.

Québecor est également disposée à discuter d'engagements mesurables en matière de prix, de connectivité en région, d'innovation et d'emploi, incluant de préserver le siège social de TELUS à Vancouver, dans le cadre du processus d'approbation mené avec les autorités compétentes.

Forte de son expérience et de ses réalisations, Québecor aborde cette démarche avec confiance et ouverture. Au-delà de la transaction, elle propose un projet d'avenir pour le Canada : une entreprise de télécommunication solidement ancrée dans l'Est canadien comme dans l'Ouest, capable d'investir, d'innover et de contribuer à la protection de la souveraineté numérique du pays. Québecor demeure convaincue qu'ensemble, Québecor et TELUS pourraient offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une concurrence plus forte et durable, au service des consommatrices et des consommateurs, des communautés et de l'économie canadienne, d'un océan à l'autre. La proposition de Québecor offrira aussi aux actionnaires de TELUS une prime importante et une participation significative dans l'entreprise combinée, avec un potentiel de croissance important basé sur une expérience et une rigueur de gestion démontrée depuis plus de quinze ans.

Principales modalités de la proposition de Québecor

- Québecor a présenté au conseil d'administration de TELUS une proposition non contraignante visant la totalité des actions de TELUS.
- Selon la proposition de Québecor, les actionnaires de TELUS recevraient 6,35 $ en espèces et 0,1700 action de catégorie B de Québecor pour chaque action TELUS.
- Cette proposition représentera approximativement 19,45 $ par action, soit une prime d'environ 60 % par rapport au cours de l'action de TELUS[1] à la Bourse de Toronto, en date du 13 novembre 2026. Québecor prévoit maintenir son dividende annuel actuel de 1,80 $ par action. Les actionnaires de TELUS conserveraient une participation significative dans l'entreprise combinée. Par l'entremise de la composante en actions, les actionnaires de TELUS détiendraient collectivement environ 54 % de l'intérêt économique dans une entreprise combinée plus grande, mieux positionnée pour investir dans les réseaux et les infrastructures de prochaine génération et pour soutenir la concurrence à l'échelle nationale.
- Le regroupement envisagé offrirait ainsi aux actionnaires de TELUS une prime et une participation au potentiel de création de valeur de l'entreprise combinée, sous réserve de la conclusion d'une entente définitive et de l'obtention des approbations requises.
- Le regroupement envisagé permettra environ 160 M$ de synergies opérationnelles annuelles et 235 M$ de gains annuels en efficience du capital, relevés en plus du programme d'efficience annuel de 900 M$ annoncé par TELUS.
- Le regroupement envisagé combinera des réseaux, du spectre et des capacités d'exploitation complémentaires afin de renforcer sa capacité d'investissement et son positionnement concurrentiel.
- Le regroupement envisagé permettra de créer un concurrent sous contrôle canadien et pleinement intégré d'un océan à l'autre, capable d'investir davantage et d'offrir aux consommatrices et aux consommateurs plus de choix, une saine concurrence et une réelle valeur.
- Le regroupement envisagé permettra le maintien des infrastructures de communications essentielles sous propriété et contrôle canadiens.

[1] Valeur calculée selon le cours de clôture de l'action de catégorie B de Québecor à la Bourse de Toronto le 13 novembre 2026. La valeur de la composante en actions variera en fonction des fluctuations du cours de l'action de Québecor.

- Le regroupement envisagé permettra le soutien d'un déploiement plus rapide de la 5G et des technologies de prochaine génération, une meilleure connectivité en région rurale et une plus grande abordabilité pour les Canadiennes et les Canadiens.

Aucune offre ni sollicitation

Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat ni une sollicitation d'une offre de vente de titres de TELUS ou de Québecor, une offre publique d'achat, une intention de faire une offre publique d'achat, ni une sollicitation de procurations, de consentements ou d'approbations dans quelque territoire que ce soit. Québecor n'a pas fait, et n'annonce pas d'intention ou d'engagement à faire, d'offre publique d'achat pour les titres de TELUS. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur le bien-fondé de la proposition de Québecor ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat du présent communiqué de presse.

La proposition de Québecor n'a pas été sollicitée, acceptée, appuyée ou recommandée par le conseil d'administration ou la direction de TELUS. Il n'y a aucune garantie que TELUS entamera des discussions avec Québecor, qu'une entente sera conclue ou que la transaction proposée sera réalisée selon les modalités décrites aux présentes ou même qu'elle sera réalisée. La transaction proposée serait notamment assujettie à la négociation et à la signature d'ententes définitives mutuellement acceptables et d'engagements de financement fermes, à l'approbation des conseils d'administration de Québecor et de TELUS, à l'approbation des porteurs de titres et du tribunal, au besoin, à l'approbation des autorités réglementaires applicables (y compris le CRTC, l'ISDE et le Bureau de la concurrence) et à d'autres conditions habituelles. Québecor se réserve le droit de modifier ou de retirer sa proposition en tout temps, et aucune obligation juridique relative à la transaction proposée ne naîtra tant que des ententes définitives mutuellement acceptables n'auront pas été conclues. Si des ententes définitives sont conclues, tout placement de titres de Québecor ne serait effectué qu'au moyen des documents d'information exigés par les lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, s'il y a lieu, une déclaration d'inscription aux États-Unis), lesquels seraient déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes. Les porteurs de titres sont invités à lire attentivement et intégralement ces documents si et lorsqu'ils seront disponibles, car ils contiendront des informations importantes.

Mesures non normalisées selon les IFRS

La Société utilise des mesures financières non normalisées selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que le BAIIA ajusté et le ratio d'endettement net consolidé. Ces mesures ne sont pas calculées conformément aux IFRS ni reconnues par celles-ci, et la méthode de calcul de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables à des mesures au titre similaire divulguées par d'autres entreprises.

Des informations supplémentaires concernant le ratio d'endettement net consolidé et le BAIIA ajusté, y compris leur composition et les raisons pour lesquelles la direction les utilise, sont intégrées par référence à ce communiqué de presse de la section « Mesures non normalisées selon les IFRS » du rapport de gestion pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2026, disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient de l'information prospective et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation de mots tels que « voudrait », « serait », « pourrait », « s'attendre », « anticiper », « croire », « intention », « planifier », « estimer », « potentiel », « proposer » et expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse incluent, entre autres, des énoncés concernant : la combinaison stratégique proposée de Québecor et TELUS et ses termes, incluant la valeur de la contrepartie, la prime anticipée et la participation pro forma des actionnaires de TELUS; et la négociation et la signature potentielles d'une entente définitive; le financement de la combinaison proposée; les avantages anticipés de la combinaison proposée, les synergies et gains d'efficacité qui devraient être réalisés dans le cadre de la combinaison proposée; la capacité d'investissement de la société combinée, les investissements en réseau et en infrastructure (y compris l'intégration avec les réseaux satellites canadiens, le déploiement de la 5G, la connectivité rurale, ainsi que l'intelligence artificielle et l'infrastructure des centres de données), la propriété et le contrôle canadiens de la société combinée; les effets de la combinaison proposée sur la concurrence, les prix et les consommateurs; le maintien des marques TELUS; le maintien du dividende de Québecor; le calendrier et l'issue des approbations réglementaires requises, y compris du Bureau de la concurrence, de l'ISDE et du CRTC, les engagements potentiels à prendre en lien avec la combinaison proposée, et la réalisation et le calendrier de toute transaction. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles de Québecor et sur des hypothèses qu'elle juge raisonnables, et sont soumises à des risques et incertitudes qui pourraient faire occasionner des écarts importants entre les résultats ou événements réels de ceux exprimés ou implicites dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres :

- que le conseil d'administration de TELUS n'engage pas des discussions avec Québecor ou rejette la proposition, ou que

Québecor et TELUS ne concluent pas d'entente définitive selon les modalités proposées ou n'en conclu aucune;

- l'incapacité à obtenir, ou les retards dans l'obtention, des approbations réglementaires requises, y compris du Bureau de la concurrence, de l'ISDE et du CRTC, à des conditions acceptables pour Québecor (notamment en ce qui concerne les engagements pouvant être nécessaires pour obtenir de telles approbations);
- l'incapacité ou l'omission d'obtenir d'autres approbations requises ou de satisfaire aux conditions de la conclusion d'une transaction;
- la capacité de Québecor à obtenir le financement de la combinaison proposée à des conditions acceptables;
- des fluctuations du prix du marché des actions de classe B de Québecor, qui affecteraient la valeur de la contrepartie à recevoir par les actionnaires de TELUS;
- l'endettement accru de la société combinée et le risque que ses notes de crédit soient abaissées;
- le fait que Québecor n'a pas eu accès aux livres, aux dossiers et à la direction non publics de TELUS;
- la capacité de la société combinée à intégrer efficacement les entreprises et à réaliser les gains d'efficacité anticipés, les investissements et d'autres avantages dans les délais prévus, voire pas du tout;
- les litiges ou autres actions des actionnaires, clients, employés et autres parties prenantes de TELUS, ainsi que la possibilité de propositions concurrentes; et
- conditions économiques générales, des marchés financiers et de la concurrence, ainsi que les autres risques et incertitudes liés aux affaires de Québecor et/ou de TELUS décrits dans leurs documents publics respectifs.

Les énoncés prospectifs de ce communiqué de presse reposent également sur un certain nombre d'hypothèses importantes, notamment des hypothèses concernant : l'engagement du conseil d'administration de TELUS et la conclusion d'une entente définitive sur des modalités substantiellement compatibles avec la proposition; la réception des approbations requises dans des délais et des conditions acceptables; la disponibilité de financement à des conditions acceptables; les prix de négociation des actions de Québecor et TELUS; l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiques concernant TELUS; la capacité de la société combinée à réaliser les gains d'efficacité anticipés, les synergies et autres avantages de la combinaison proposée; la capacité de la société combinée à réduire son endettement et à maintenir des notes de crédit de première qualité; ainsi que les conditions économiques, de marché et concurrentielles générales. Des détails supplémentaires concernant les synergies estimées qui devraient être générées dans le cadre de la transaction proposée sont présentés dans la présentation aux investisseurs de novembre 2026, disponible sur le site Web de Québecor et sous son profil sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Les lecteurs sont avertis que les listes ci-dessus de risques, d'incertitudes et d'hypothèses ne sont pas exhaustives et que la confiance excessive ne doit pas être accordée à des énoncés prospectifs. Pour plus d'informations sur les risques, incertitudes et hypothèses pouvant différer des résultats réels des attentes actuelles, veuillez consulter les documents publics de la Société, disponibles sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca et à www.quebecor.com, incluant en particulier les sections « Informations sur les tendances » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce communiqué contient des informations pouvant constituer une perspective financière sur la performance financière ou la situation financière de la société résultant de la combinaison proposée de Québecor et TELUS, toutes assujetties aux hypothèses, facteurs de risque, limitations et qualifications énoncés ci-dessus. Les lecteurs sont avertis que les hypothèses utilisées dans la préparation de toute perspective financière, bien que jugées raisonnables et reflétant les meilleures estimations, jugements et hypothèses raisonnables dans les circonstances au moment de la préparation, peuvent s'avérer imprécises ou inexactes et, par conséquent, une confiance excessive ne doit pas être accordée à toute perspective financière. Les résultats, la performance et les réalisations réelles de la société combinée pourraient différer de manière significative de ceux exprimés ou sous-entendus par ces perspectives financières. Québecor a inclus ces perspectives financières afin de fournir aux lecteurs de l'information sur la situation et la performance financières prévues de la société combinée, fondée sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction. Les lecteurs sont avertis que ces informations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins. La direction a approuvé les perspectives financières contenues ici à la date de ce communiqué.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes de la Société à la date de ce communiqué de presse et sont susceptibles de changer après cette date. La Société refuse expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent.

Informations concernant TELUS

Toutes les informations concernant TELUS ont été prises à partir de renseignements publics déposés par TELUS auprès des autorités compétentes de réglementation des valeurs mobilières avant la date de la présente et d'autres sources publiques, ou sont fondées sur ceux-ci. Québecor n'a pas eu accès aux livres et dossiers non publics de TELUS et n'a pas vérifié l'exactitude des informations contenues dans les documents publics déposés par TELUS. TELUS n'a pas examiné ce communiqué de presse et n'a pas confirmé l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant TELUS contenues ici. Québecor n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations.

Devise

Tous les montants en dollars figurant dans le présent communiqué de presse sont exprimés en dollars canadiens.

À propos de Québecor

Québecor, un chef de file canadien dans les domaines des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, est l'une des entreprises de communications intégrées les mieux performantes de l'industrie. Animées par leur détermination à offrir la meilleure expérience client possible, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par leurs produits et services multiplateformes et convergents de haute qualité.

Québecor (TSX : QBR. A, QBR. B) a son siège social au Québec et emploie plus de 11 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor est fortement engagée envers la communauté. Chaque année, elle soutient activement plus de 400 organisations dans les domaines vitaux de la culture, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'entrepreneuriat.

Visitez notre site web : www.quebecor.com

– 30 –

Source :

Hugues Simard
Chef de la direction financière
Québecor inc. et Québecor Média inc.
hugues.simard@quebecor.com

Renseignements :

Direction des communications
Québecor inc. et Québecor Média inc.
medias@quebecor.com

QUÉBECOR



D'un océan à l'autre

Créer le troisième concurrent national fort du Canada

Novembre 2026

Une proposition convaincante

La proposition de Québecor offre aux actionnaires de TELUS une valeur supérieure, assortie d'une prime, et crée un concurrent national solide pour tous les Canadiens

Proposition convaincante et prime attrayante	• Québecor propose de se regrouper avec TELUS afin de créer un chef de file canadien des communications d'un océan à l'autre • Les actionnaires de TELUS recevraient 6,35 $ en espèces + 0,1700x action de QBR.B par action de TELUS, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 19,45 $ par action[1] et une prime implicite de 60 %[2]
Un potentiel de hausse important dans la société combinée	• Les actionnaires de TELUS détiendraient ~54 % de la participation économique de la société combinée et participeraient à sa performance future • Synergies d'exploitation annuelles estimées à 160 M$ et économies annuelles de capex de 235 M$, qui s'ajoutent au programme d'efficience annuel de 900 M$ annoncé par TELUS[3] • Combine des réseaux, du spectre et des capacités d'exploitation complémentaires afin de renforcer la capacité d'investissement et le positionnement concurrentiel
Un chef de file pour le Canada	• Crée un troisième concurrent national entièrement intégré, capable d'offrir des services de connectivité à moindre prix • Maintient les infrastructures de communication essentielles sous propriété et contrôle canadiens • Favorise un déploiement plus rapide de la 5G, une meilleure connectivité en région rurale et une plus grande abordabilité pour les Canadiens
Prêts à faire avancer les discussions	• En juin 2026, Québecor a initialement présenté une proposition à TELUS • Québecor a poursuivi son analyse et répondu aux questions de TELUS. Toutefois, Québecor n'a pas obtenu de TELUS un engagement suffisant • Une collaboration directe et soutenue de la part de TELUS est nécessaire pour identifier et concrétiser des avantages additionnels de la transaction • Nous rendons la proposition publique afin que les actionnaires puissent évaluer sa valeur irréfutable et encourager le conseil d'administration de TELUS à dialoguer de façon constructive avec Québecor

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens ($)

[1] 6,35 $ en espèces plus 13,10 $ en actions de catégorie B de Québecor (QBR.B), selon un ratio d'échange de 0,1700x et le cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 26 (voir page 10)

[2] Prime par rapport au cours de clôture de TELUS de 12,14 $ au 13 nov. 26 (voir page 10)

[3] Estimations de synergies de Québecor (voir l'avis de non-responsabilité)

QUÉBECOR

Aperçu de notre proposition

Une proposition en espèces et en actions qui offre une prime attrayante et assure la continuité pour les actionnaires de TELUS

Évaluation	• ~19,45 $ par action de TELUS; 8,3x le BAIIA 2027E[1] • ~61 G$ de valeur d'entreprise / ~31 G$ de valeur d'équité[2] • ~60 % de prime par rapport au cours de clôture de TELUS au 13 nov. 2026
Contrepartie	• 6,35 $ en espèces + 0,1700x action QBR.B par action de TELUS; ~33 % en espèces / ~67 % en actions • Les actionnaires de TELUS obtiennent une participation économique de ~54 % dans la société combinée[3] • Participation implicite des actionnaires de TELUS de ~23 % des droits de vote de la société combinée[3]
Sources de capital	• ~10 G$ de dette additionnelle contractée par l'entité combinée pour financer la contrepartie en espèces • Structure disciplinée avec un levier net pro forma 2027E estimé à ~4,1x[4] • Engagement à maintenir des cotes de crédit de première qualité
Allocation du capital	• Maintien du dividende annuel actuel de Québecor de 1,80 $ par action pour la société combinée • Suspension des rachats d'actions pendant l'intégration et priorité au remboursement de la dette, avec une cible de levier net de 3,5x d'ici deux ans et de <3,0x à plus long terme • Favorable à la poursuite par TELUS de la monétisation de ses actifs non stratégiques
Synergies et création de valeur	• ~160 M$ de synergies d'opex annuelles récurrentes et ~235 M$ de synergies de capex annuelles récurrentes, qui s'ajoutent au programme d'efficience annuel de 900 M$ annoncé par TELUS, avec ~160 M$ de coûts de réalisation ponctuels • ~39 % de création de valeur totale pour les actionnaires de TELUS[5]
Gouvernance et continuité	• Conseil d'administration de Québecor porté à 12 sièges, dont 7 désignés par QBR.A et 5 désignés initialement par le conseil de TELUS • Maintien d'un double siège social à Montréal et à Vancouver • La marque TELUS est maintenue aux côtés de Vidéotron

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026

[1] 6,35 $ en espèces plus 13,10 $ en actions QBR.B, soit un ratio d'échange de 0,1700x (x) le cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 26; multiple basé sur le consensus du BAIIA 2027E de TELUS de 7 290 M$ (voir page 10)

[2] Selon 1 614,9 M d'actions de TELUS diluées en circulation, une dette nette de 29 680 M$, qui exclut le crédit de capitaux propres accordé aux billets subordonnés de rang inférieur de TELUS, et des intérêts min. et participations non consolidées de (419) M$ (voir la page 10)

[3] Selon 274,5 M d'actions QBR.B émises aux actionnaires de TELUS sur 505,1 M d'actions diluées en circulation pro forma; participation votante basée sur 10 votes par action QBR.A et 1 vote par action QBR.B (voir page 10)

[4] Inclut le crédit de capitaux propres accordé aux billets subordonnés de TELUS

[5] Comprend la part des actionnaires de TELUS dans la valeur d'équité combinée, la contrepartie en espèces et la part des synergies (voir pages 6 et 11)

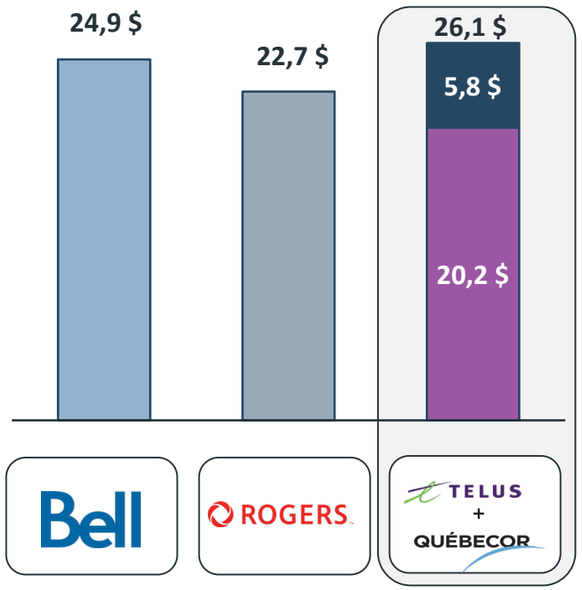
QUÉBECOR

Créer le troisième concurrent national fort du Canada

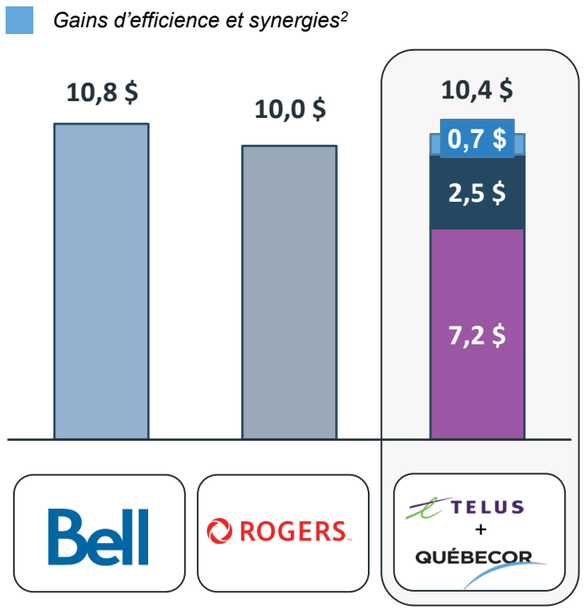
Le regroupement créerait un 3e concurrent national entièrement intégré, avec l'envergure nécessaire pour concurrencer d'un océan à l'autre

QUÉBECOR				+ TELUS				= Concurrent national combiné QUÉBECOR + TELUS			
5,8 G$	Revenus DDM[1]	2,5 G$	BAIIA ajusté DDM[1]	20,2 G$	Revenus DDM[1]	7,2 G$	BAIIA ajusté DDM[1]	26,1 G$	Revenus DDM[1]	10,4 G$[2]	BAIIA ajusté DDM[1]
4,6 M	Abonnés mobiles	1,7 M	Abonnés Internet	10,4 M	Abonnés mobiles	2,8 M	Abonnés Internet	15,0 M	Abonnés mobiles	4,6 M	Abonnés Internet

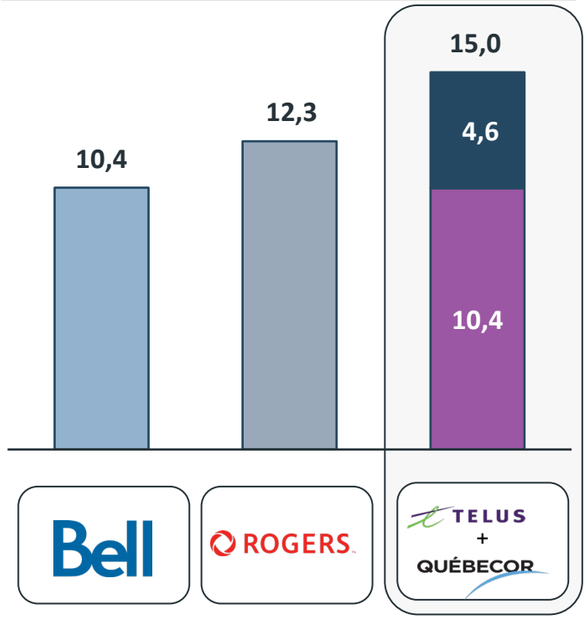
REVENUS DDM[1] (G$)



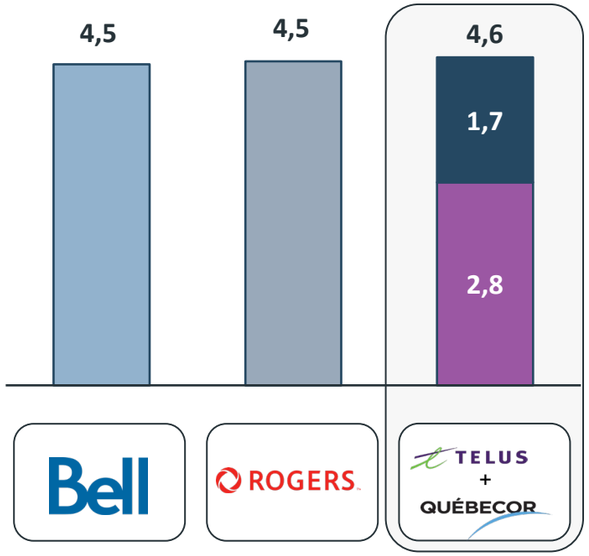
BAIIA AJUSTÉ DDM[1] (G$)



ABONNÉS MOBILES (M)



ABONNÉS INTERNET[3] (M)



Le regroupement de Québecor et de TELUS créerait le troisième concurrent national fort du Canada, à l'échelle de Bell et de Rogers

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : revenus et BAIIA ajusté des douze derniers mois (DDM) au 30 sept. 2026; abonnés au 30 sept. 2026

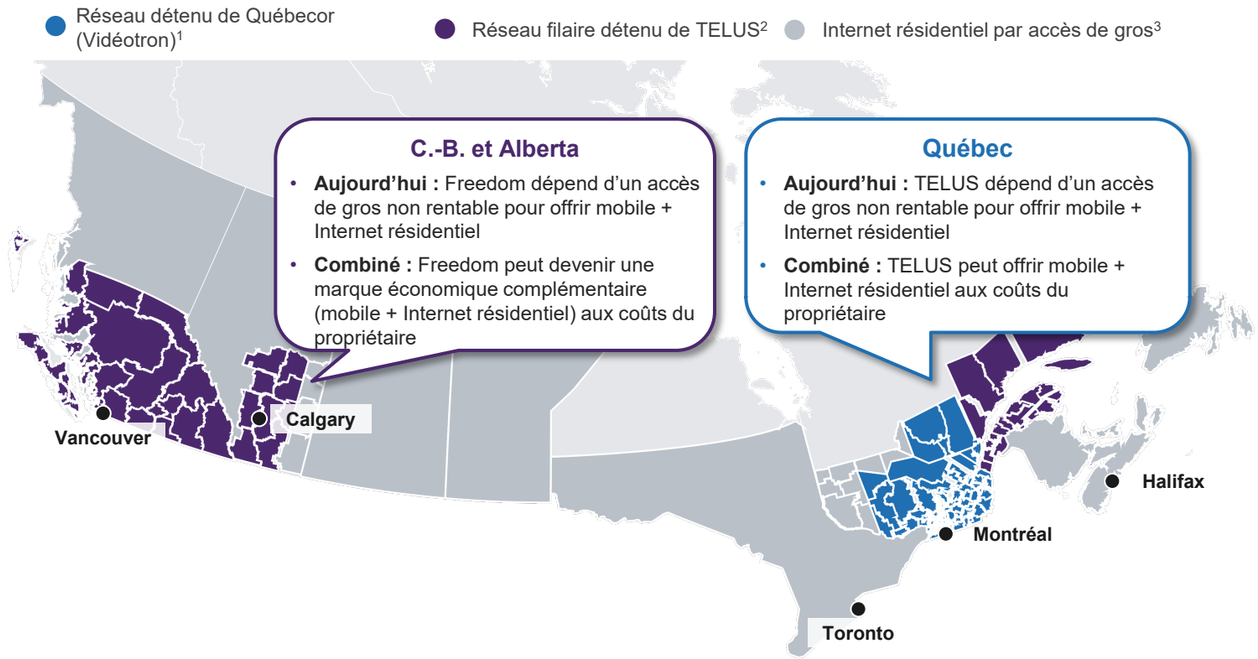
[1] Les revenus et le BAIIA ajusté reflètent les résultats des douze derniers mois (DDM) au 30 sept. 2026 de Bell, de Rogers, de Québecor et de TELUS. Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS (voir l'avis de non-responsabilité)

[2] Comprend 0,7 G$ de gains d'efficience et de synergies : 160 M$ de synergies d'opex à long terme et 495 M$ d'économies d'opex du programme d'efficience de TELUS (55 % du plan de 900 M$)

[3] Abonnés Internet haute vitesse de Bell CTS Canada pour Bell, abonnés Internet de détail par câble pour Rogers, connexions d'abonnés Internet de TTech pour TELUS et abonnements Internet pour Québecor

La convergence est la voie vers une concurrence durable et des prix plus bas

Un troisième concurrent national entièrement intégré, et non un quatrième joueur dépendant des services de gros, est la voie la plus efficace vers une concurrence nationale durable



Facture résidentielle illustrative, sans-fil et filaire



Marché à « quatre » joueurs aujourd'hui

- **Sans réseau filaire national détenu, le marché est de 3 plus 1**
- **Internet haute vitesse dépendant des services de gros hors Québec**
- **Accès par l'entremise d'un titulaire concurrent**

Convergence dans un marché à trois joueurs

- **Un troisième concurrent entièrement convergent axé sur la valeur**
- **Les forfaits de « connectivité résidentielle » favorisent des prix plus bas**
- **5G plus rapide, réseaux plus denses**
- **Réinvestissement au Canada**

Un troisième concurrent convergent qui regroupe le sans-fil et le filaire à l'échelle nationale assure une concurrence durable et des prix plus bas pour les Canadiens

Source : Documents publics des sociétés; Note : Territoires régionaux illustratifs fondés sur les réseaux filaires principaux; ne reflète pas la disponibilité du service à l'échelle de l'adresse

[1] Réseau câblé de Vidéotron (Québecor) : territoire filaire principal dans le sud et le centre du Québec, y compris Montréal, Laval, Sherbrooke, Gatineau et Québec

[2] Territoires filaires des titulaires de TELUS en C.-B., en Alberta et dans l'est du Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord)

[3] On suppose que les zones situées à l'extérieur du territoire filaire de Vidéotron s'appuient sur l'accès de gros pour l'Internet résidentiel

QUÉBECOR

Une justification stratégique convaincante

Le regroupement réunit des actifs complémentaires, une direction éprouvée et un bilan solide pour concurrencer à l'échelle nationale

1

Un concurrent national fort

Envergure d'un océan à l'autre et contrôle canadien pour protéger la souveraineté et concurrencer Bell et Rogers

2

Des synergies importantes

~160 M$ de synergies d'opex et ~235 M$ de synergies de capex récurrentes, qui s'ajoutent au programme d'efficience de 900 M$ de TELUS

3

Un potentiel de croissance accru

Le spectre combiné établit de nouvelles solutions en accès sans fil fixe (ASF) aux Canadiens en milieu rural; capacité d'investissement accrue dans le filaire

4

Un modèle d'exploitation éprouvé

Une direction efficiente et entrepreneuriale, avec un historique de concurrence réussie face aux titulaires

5

Solidité et flexibilité financières

Des flux de trésorerie parmi les meilleurs de l'industrie et un bilan solide offrent la flexibilité nécessaire pour exécuter et investir

6

Un bilan rigoureux

Une transaction bien structurée, avec un désendettement réaliste qui devrait permettre de maintenir ses cotes de crédit de catégorie investissement

0,1700x
actions QBR.B

6,35 $ en espèces
Par action

19,45 $
Prix offert[1]

60 %
Prime par rapport au cours de l'action[2]

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché, au 13 nov. 2026

1 6,35 $ en espèces plus 13,10 $ en actions de catégorie B de Québecor (QBR.B), selon un ratio d'échange de 0,1700x et le cours de clôture de l'action QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 2026 (voir page 10)

2 Selon le cours de clôture de TELUS de 12,14 $ au 13 nov. 26 (voir page 10)

QUÉBECOR

Évaluation des synergies

~160 M$ de synergies d'opex récurrentes et ~235 M$ de synergies de capex valant ~4,2 G$, soit ~2,3 G$ pour les actionnaires de TELUS avec une participation de 54 %

S'ajoute à l'annonce d'efficience de 900 M$ de TELUS

~395 M$

de synergies récurrentes annuelles

(~160 M$ d'opex / ~235 M$ de capex)

Synergies d'opex

- **Itinérance :** réduction des coûts d'itinérance payés à des tiers grâce au réseau combiné
- **Sites :** mise hors service ou transfert de sites cellulaires
- **Intégration :** ventes, ingénierie, immobilier et TI
- **Société ouverte :** administrateurs, audit, relations avec les investisseurs et dépôts réglementaires

Synergies de capex

- **Sans-fil :** densification, 5G et entretien du réseau de TELUS
- **Spectre :** mise en commun des licences pour reporter des achats
- **Réseau central, filaire et détail :** plateformes et épine dorsale partagées
- **Coûts de réalisation :** 160 M$ sur trois ans

Part des synergies revenant aux actionnaires de TELUS (M$)	
Synergies d'opex récurrentes	160 $
(+) Synergies de capex récurrentes	235
Synergies récurrentes	**395 $**
(x) Multiple combiné[1]	10,8x
Valeur des synergies capitalisées	**4 279 $**
(-) Coûts de réalisation après impôts[2]	(118)
Valeur des synergies, déduction faite des coûts de réalisation	**4 162 $**
(x) Participation de TELUS	54 %
Part des actionnaires de TELUS	**2 262 $**

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; estimations de synergies de Québecor (voir l'avis de non-responsabilité);
Note : Les synergies s'ajoutent au programme d'efficience de 900 M$ annoncé par TELUS

[1] VE pro forma combinée / (BAIIA – capex) 2027E (avant synergies), selon le BAIIA 2027E consensuel et les capex

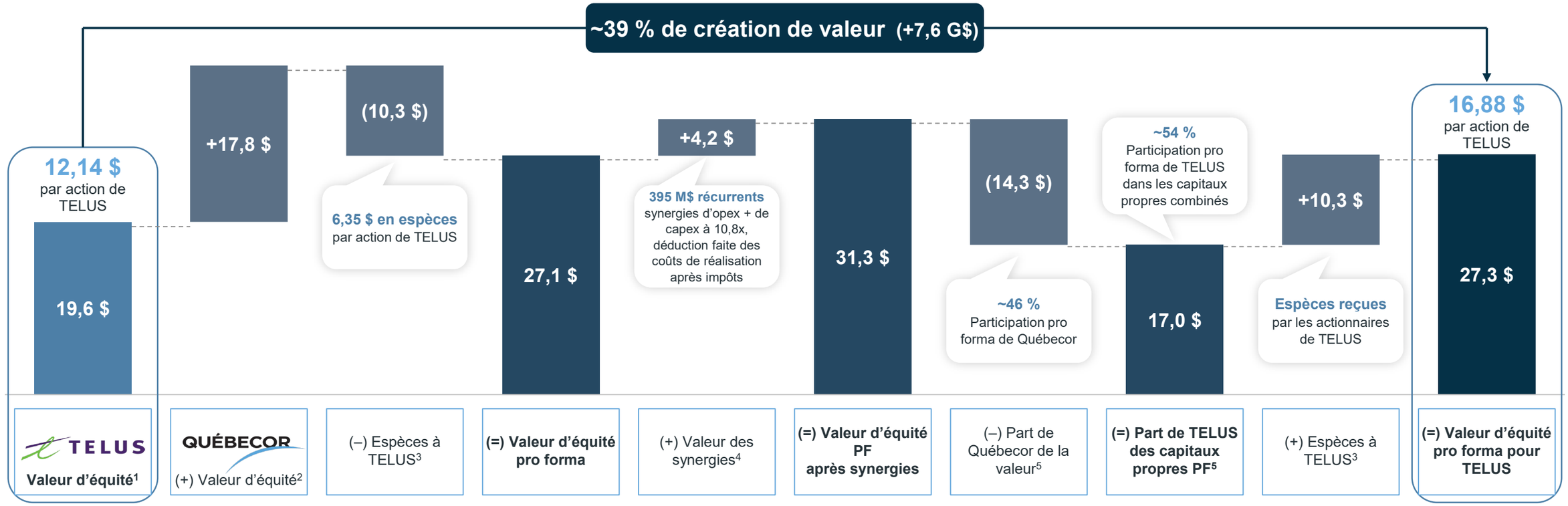
[2] Coûts de réalisation de 160 M$ selon le taux d'imposition estimatif de 26,5 %

QUÉBECOR

Création de valeur pour les actionnaires de TELUS

~27,3 G$ de valeur pour les actionnaires de TELUS, comparativement à une valeur boursière de TELUS de ~19,6 G$ au 13 nov. 2026

Passage de la création de valeur pour les actionnaires de TELUS (G$)



~39 % de création de valeur, avant même de réaliser la valeur des gains d'efficience annuels de 900 M$ annoncés par TELUS

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants en dollars sont exprimés en $; valeurs en milliards, sauf les montants par action; les chiffres peuvent ne pas s'additionner en raison de l'arrondissement

1 Selon le cours de clôture de TELUS de 12,14 $ au 13 nov. 2026 et 1 614,9 M d'ADC

2 Selon les ADC de Québecor de 230,6 M (74,7 M QBR.A et 156,0 M QBR.B); actions QBR.A valorisées au cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 2026

3 6,35 $ en espèces par action de TELUS sur 1 614,9 M d'ADC; 4 160 M$ de synergies d'opex récurrentes et 235 M$ de synergies de capex récurrentes, capitalisées selon un multiple combiné VE / (BAIIA – capex) 2027E de 10,8x, déduction faite de 118 M$ de coûts de réalisation après impôts (voir pages 6 et 11)

5 Selon une répartition pro forma de ~54 % / ~46 % entre TELUS et Québecor (ratio d'échange de 0,1700x; 505,1 M d'ADC pro forma)

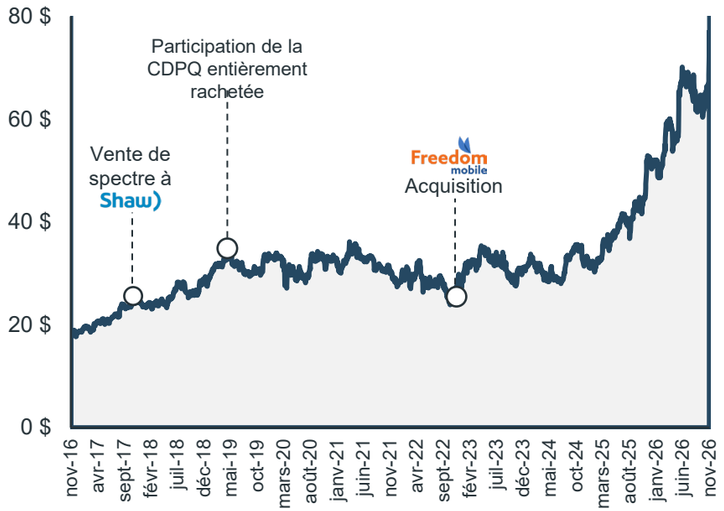
Un bilan éprouvé

Québecor a constamment livré la marchandise, pour ses actionnaires, pour les entreprises qu'elle acquiert et pour ses engagements envers le Canada

1 Création de valeur pour les actionnaires

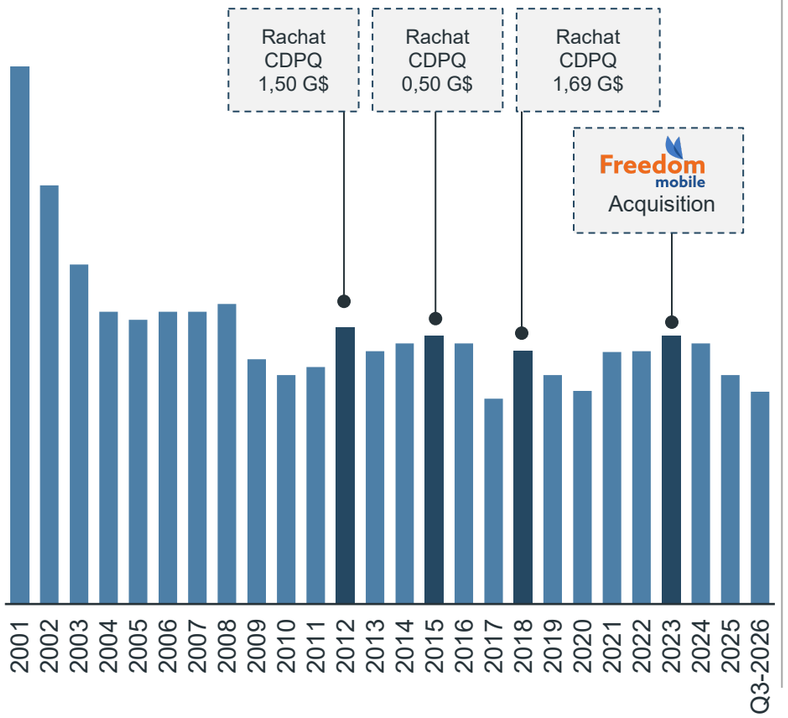
310%+ d'appréciation du cours sur 10 ans[1]

	1 an	2 ans	5 ans	Depuis Freedom[2]
QBR.B	**48 %**	**140 %**	**154 %**	**179 %**
Trois grands[3]	(15 %)	(20 %)	(46 %)	(44 %)



2 Désendettement discipliné

Levier net actuel de ~2,7x[4]



3 Intégration de Freedom

Intégration réussie de Freedom

avr. 2023 **2,85 G$**

QUÉBECOR > VIDÉOTRON

Freedom mobile

Québecor annonce la conclusion de l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron, une filiale en propriété exclusive de Québecor

9/9 engagements envers ISDE respectés

En juillet 2024, Québecor avait respecté tous les engagements réglementaires pris envers ISDE, visant à accroître la concurrence et à réduire les coûts pour les consommateurs

Un bilan éprouvé : création de valeur pour les actionnaires, désendettement discipliné et intégration de Freedom

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché, au 13 nov. 2026

[1] Appréciation du cours de QBR.B du 11 nov. 2016 au 13 nov. 2026

[2] Appréciation du cours depuis l'annonce de Freedom (17 juin 2022) jusqu'au 13 nov. 2026

[3] L'appréciation du cours des trois grands représente Bell, Rogers et TELUS sur les périodes respectives

[4] Mesure non conforme aux IFRS (voir l'avis de non-responsabilité)

Une voie vers l’approbation réglementaire

Les Canadiens obtiennent plus et paient moins

Un historique de résultats concrets pour les consommateurs

– Vidéotron a bâti son propre réseau et pris de l’expansion en acquérant Freedom en 2023, ce qui a provoqué une concurrence intense et une baisse sans précédent des prix du sans-fil dans le territoire de Freedom

– Le Bureau de la concurrence a constamment souligné la propension de Vidéotron à concurrencer vigoureusement lorsqu’elle exploite son propre réseau[1]

Une concurrence plus vive d’un océan à l’autre

– La Transaction permettra d’étendre la stratégie de prix bas et de marketing agile de Vidéotron (p. ex. gel des prix, Roam Beyond) à un territoire beaucoup plus vaste, au bénéfice des Canadiens d’un océan à l’autre

– La Transaction permettra à la société combinée d’offrir des prix plus bas en sans-fil, en filaire et dans de nouveaux forfaits groupés

Un réseau plus résilient

– La Transaction permettra de déployer le spectre de Freedom sur le réseau national de TELUS, et inversement, d’améliorer la qualité du service et d’accroître les vitesses

– La Transaction crée une capacité réseau nouvelle et inutilisée, comme des sièges vides dans un avion au départ : une incitation irrésistible à gagner de nouveaux abonnés en abaissant les prix

Les plans de Québecor répondent aux priorités du gouvernement et des Canadiens en offrant un service de meilleure qualité à un prix abordable

Source : Bureau de la concurrence

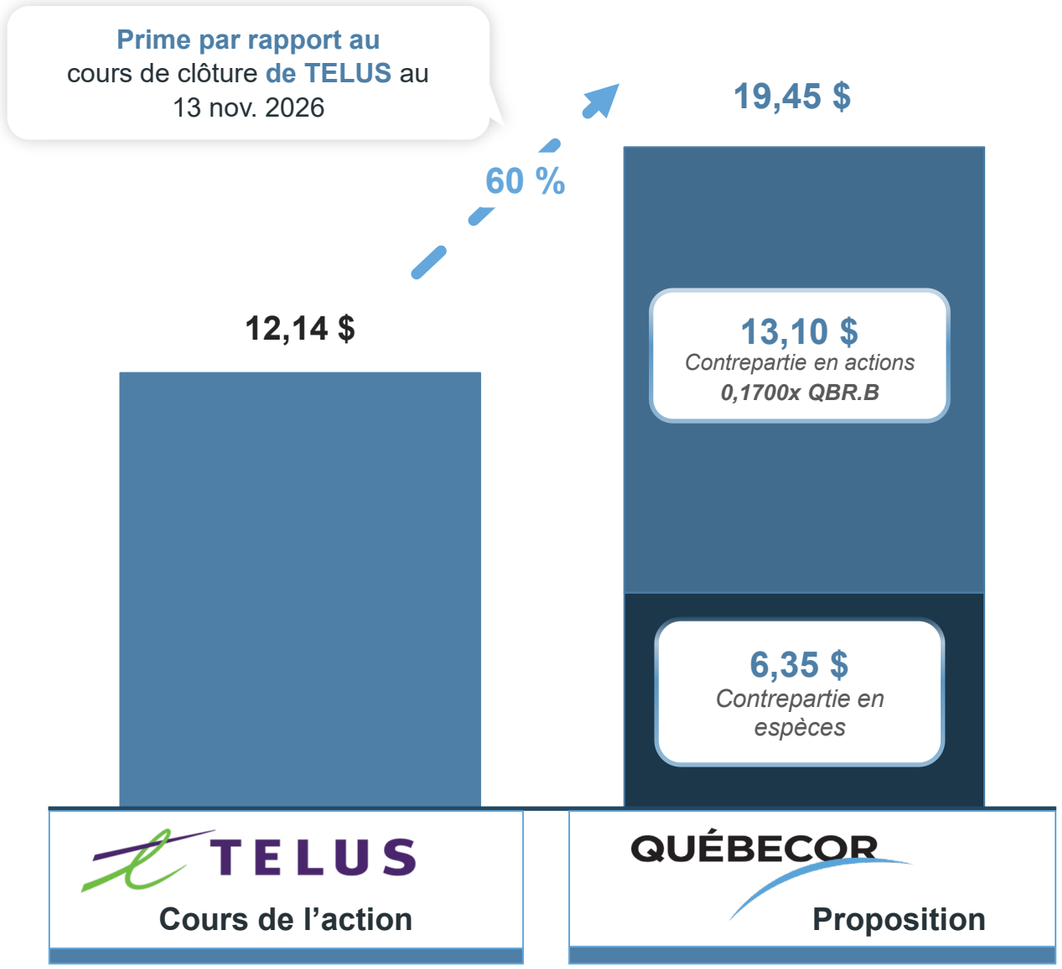
[1] Voir les observations du Bureau au CRTC dans le cadre de la consultation 2019-57, par. 261

Annexes

Modalités de la transaction

Les actionnaires de TELUS détiendraient ~54 % de la participation économique et ~23 % des droits de vote de la société combinée

1 Ce que reçoit chaque action de TELUS ($)



2 Modalités de la transaction

Ratio d'échange	0,1700x
(x) Cours de clôture de QBR.B (au 13 nov. 2026)	77,06 $
Contrepartie en actions	**13,10 $**
(+) Contrepartie en espèces	6,35 $
Prix offert	**19,45 $**
(x) Nombre d'actions diluées en circulation	1 614,9
Valeur d'équité implicite	**31 411 $**
(+) Dette nette[1]	29 680
(+/-) Intérêts min. et placements non consolidés	(419)
Valeur d'entreprise implicite	**60 672 $**
VE / BAIIA 27E[2]	*8,3x*

3 Actionnariat pro forma

	Actions en circulation	Détention Économique	Droits de vote
QBR.A	74,7	15 %	63 %
QBR.B	156,0	31 %	13 %
QBR.B à T[3]	274,5	54 %	23 %
Actions diluées pro forma	**505,1**	**100 %**	**100 %**

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens ($); nombre d'actions et $ en millions, sauf les montants par action

[1] Comprend la dette de TELUS de 31 360 M$ et les espèces et quasi-espèces de 1 308 M$; dette totale ajustée des dérivés financiers de (57) M$, des AOCI (470) M$ et des frais d'émission de dette 155 M$; exclut le crédit de capitaux propres des billets subordonnés de TELUS. Mesure non conforme aux IFRS (voir l'avis de non-responsabilité)

[2] Selon le BAIIA du consensus 2027E de 7 290 M$ au 13 nov. 2026

[3] 1 614,9 M d'actions de TELUS diluées en circulation (x) ratio d'échange de 0,1700x

QUÉBECOR

Aperçu boursier

(en M$, sauf les montants par action)	QUÉBECOR	TELUS	Combinée
Cours de clôture (au 13 nov. 2026)[1]	**77,06 $**	**12,14 $**	
Nombre d'actions diluées en circulation	230,6	1 614,9	
Valeur d'équité	**17 771 $**	**19 605 $**	**37 376 $**
(-) Placements non consolidés	(10)	(1 227)	(1 237)
(+) Participations ne donnant pas le contrôle	242	808	1 050
Valeur d'équité ajustée	**18 003 $**	**19 186 $**	**37 189 $**
(+) Dette nette[2]	6 781	29 680	36 461
Valeur d'entreprise ajustée	**24 784 $**	**48 866 $**	**73 650 $**
(/) 2027E (BAIIA – capex)[3]	1 919	4 880	6 798
VE ajusté / 2027E (BAIIA – capex)	**12,9x**	**10,0x**	**10,8x**

Utilisé pour valoriser les synergies (à titre indicatif)

Source : Documents publics des sociétés, FactSet pour les données de marché et Visible Alpha pour le consensus, au 13 nov. 2026; Note : Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens ($); $ en millions, sauf les montants par action

[1] Selon le cours de clôture de QBR.B de 77,06 $ au 13 nov. 2026

[2] Comprend la dette de Québecor de 6 904 M$ et les espèces et quasi-espèces de 35 M$; dette totale ajustée des dérivés financiers de (88) M$; Comprend la dette de TELUS de 31 360 M$ et les espèces et quasi-espèces de 1 308 M$; dette totale ajustée des dérivés financiers de (57) M$, des *AOCI* (470) M$ et des frais d'émission de dette 155 M$; exclut le crédit de capitaux propres des billets subordonnés de rang inférieur de TELUS

[3] Hypothèse d'un BAIIA 2027E de Québecor de 2 703 M$ et de capex de 784 M$; selon un BAIIA 2027E de TELUS de 7 290 M$ et des capex de 2 411 M$. Chiffres de Québecor et de TELUS basés sur le consensus

Avis de non-responsabilité

La présente présentation (la « présentation ») a été préparée par Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») uniquement à titre informatif dans le cadre de la proposition non contraignante (la « proposition ») présentée par Québecor au conseil d'administration de TELUS Corporation (« TELUS ») en vue d'un regroupement stratégique de Québecor et de TELUS (la « transaction proposée »). Québecor dépose la présentation sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, en même temps que son communiqué de presse daté du 16 novembre 2026 relatif à la transaction proposée. L'information contenue dans la présentation n'est à jour qu'à sa date ou à toute autre date qui y est indiquée. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars figurant dans la présentation sont exprimés en dollars canadiens.

Aucune offre ni sollicitation; proposition non sollicitée

La présentation est fournie à titre informatif seulement. Elle ne constitue ni une offre d'achat ni une sollicitation d'une offre de vente de titres de TELUS ou de Québecor, ni une offre publique d'achat, ni une sollicitation de procurations, de consentements ou d'approbations dans quelque territoire que ce soit. Québecor n'a pas fait d'offre publique d'achat visant les titres de TELUS et n'annonce pas d'intention ou d'engagement d'en faire une. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur le bien-fondé de la proposition ni sur l'exactitude ou le caractère adéquat de la présentation.

La proposition n'a pas été sollicitée, acceptée, appuyée ni recommandée par le conseil d'administration ou la direction de TELUS. Rien ne garantit que TELUS entamera des discussions avec Québecor, qu'une entente sera conclue ni que la transaction proposée sera réalisée selon les modalités décrites aux présentes, ou même qu'elle le sera. Toute transaction serait notamment assujettie aux conditions suivantes : la négociation et la signature d'ententes définitives mutuellement acceptables et d'engagements de financement fermes; l'approbation des conseils d'administration de Québecor et de TELUS; l'approbation des porteurs de titres et du tribunal, au besoin; l'approbation des autorités de réglementation compétentes, notamment le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et le Bureau de la concurrence; et les autres conditions habituelles. Québecor se réserve le droit de modifier ou de retirer la proposition en tout temps. Aucune obligation juridique relative à la transaction proposée ne prendra naissance tant que des ententes définitives mutuellement acceptables n'auront pas été conclues. Si des ententes définitives sont conclues, tout placement de titres de Québecor ne serait effectué qu'au moyen des documents d'information exigés par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces documents comprendraient, au besoin, une déclaration d'inscription aux États-Unis et seraient déposés auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes. Les porteurs de titres sont invités à lire attentivement et intégralement ces documents si et lorsqu'ils seront disponibles, car ils contiendront des informations importantes. Rien dans la présentation ne constitue un conseil en matière de placement, ni un conseil juridique, fiscal, comptable ou financier. Les destinataires devraient consulter leurs propres conseillers.

Mise en garde concernant l'information prospective

La présentation contient de l'information prospective et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de verbes au conditionnel ou au futur, ou de mots et d'expressions comme « pourrait », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer », « potentiel », « proposé », « cible », « à titre indicatif », « pro forma » et d'autres expressions semblables. Les énoncés prospectifs de la présentation portent notamment sur les sujets suivants : la proposition et les modalités de la transaction proposée, y compris la valeur de la contrepartie, la prime prévue, la participation pro forma des actionnaires de TELUS ainsi que la valeur d'entreprise implicite, la valeur des capitaux propres et les multiples d'évaluation; la négociation et la signature éventuelles d'ententes définitives; le financement de la transaction proposée; les estimations des analystes (au sens défini ci-après); le maintien prévu de notes de crédit de première qualité ; le levier financier net pro forma estimatif de la société combinée pour 2027; la politique de répartition du capital prévue de la société combinée; le maintien du dividende annuel de Québecor; les avantages prévus de la transaction proposée, les synergies et gains d'efficacité qui devraient être réalisés dans le cadre de celle-ci, l'échéancier prévu de leur réalisation et les coûts estimatifs nécessaires pour y parvenir; la création de valeur prévue pour les actionnaires de TELUS; la capacité d'investissement de la société combinée, les investissements dans le réseau et l'infrastructure, et la propriété et le contrôle canadiens de la société combinée; les effets de la transaction proposée sur la concurrence, les prix et les consommateurs; la gouvernance prévue de la société combinée; le maintien de la marque TELUS; le calendrier et l'issue des approbations réglementaires requises, notamment du Bureau de la concurrence, d'ISDE et du CRTC; les engagements qui pourraient être pris dans le cadre de la transaction proposée; la réalisation et le calendrier de toute transaction.

Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles de Québecor et sur des hypothèses qu'elle juge raisonnables. Ils sont soumis à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les suivants : le fait que le conseil d'administration de TELUS n'entame pas de discussions avec Québecor ou rejette la proposition, et que Québecor et TELUS ne concluent pas d'ententes définitives selon les modalités proposées ou n'en concluent aucune; l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, notamment du Bureau de la concurrence, d'ISDE et du CRTC, ou les retards dans leur obtention, à des conditions acceptables pour Québecor, y compris en ce qui concerne les engagements qui pourraient être exigés pour les obtenir; l'incapacité ou l'omission d'obtenir toute autre approbation requise ou de remplir les conditions de réalisation de toute transaction; la capacité de Québecor d'obtenir le financement de la transaction proposée à des conditions acceptables; les fluctuations du cours des actions subalternes catégorie B comportant droit de vote de Québecor (les « actions QBR.B »), qui influeraient sur la valeur de la contrepartie à recevoir par les actionnaires de TELUS; l'endettement accru de la société combinée et le risque d'un abaissement de ses notes de crédit; le fait que Québecor n'a pas eu accès aux livres, aux registres et à la direction non publics de TELUS; la capacité de la société combinée d'intégrer les entreprises avec succès et de réaliser les synergies, gains d'efficacité, investissements et autres avantages prévus dans les délais prévus, ou même de les réaliser; les litiges ou autres actions des actionnaires, clients, employés et autres parties prenantes de TELUS, ainsi que la possibilité de propositions concurrentes; la conjoncture économique, l'état des marchés financiers et le contexte concurrentiel en général, ainsi que les autres risques et incertitudes liés aux activités de Québecor ou de TELUS, ou des deux, décrits dans leurs documents d'information publics respectifs.

Les énoncés prospectifs de la présentation reposent également sur un certain nombre d'hypothèses importantes, notamment des hypothèses concernant les éléments suivants : l'engagement du conseil d'administration de TELUS et la conclusion d'ententes définitives à des conditions essentiellement conformes à la proposition; l'obtention des approbations requises en temps opportun et à des conditions acceptables; la disponibilité du financement à des conditions acceptables; le cours des actions QBR.B et des actions ordinaires de TELUS; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information publique concernant TELUS, ainsi que des estimations consensuelles et des autres informations de tiers mentionnées dans la présentation; la réalisation par TELUS de son programme d'efficacité annoncé; la capacité de la société combinée de réaliser les gains d'efficacité, synergies et autres avantages prévus de la transaction proposée dans les délais et aux coûts prévus; les multiples de capitalisation et les autres méthodes d'évaluation utilisés dans les analyses présentées à titre indicatif; la capacité de la société combinée de réduire son endettement et de maintenir des notes de crédit de première qualité; la conjoncture économique, l'état des marchés et le contexte concurrentiel en général. Les lecteurs sont avertis que les listes de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui précèdent ne sont pas exhaustives et qu'ils ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les documents d'information publics de la Société fournissent plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des attentes actuelles. Ils sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et à l'adresse www.quebecor.com. Voir en particulier les sections « Informations sur les tendances » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les énoncés prospectifs de la présentation reflètent les attentes de la Société à la date de la présentation et sont susceptibles de changer après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour tout autre motif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

La présentation contient de l'information qui pourrait constituer une perspective financière concernant le rendement financier ou la situation financière futurs de la société combinée issue de la transaction proposée. Toute cette information est assujettie aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves énoncés ci-dessus. Les hypothèses utilisées pour établir toute perspective financière ont été jugées raisonnables au moment de leur établissement et reflétaient alors les meilleures estimations et les jugements et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Les lecteurs sont toutefois avertis qu'elles pourraient s'avérer imprécises ou inexactes et qu'ils ne devraient donc pas se fier indûment à toute perspective financière. Les résultats, le rendement et les réalisations réels de la société combinée pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans cette perspective financière. Québecor a inclus cette perspective financière afin de fournir aux lecteurs de l'information sur la situation financière et le rendement prévus de la société combinée, selon les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Québecor. Les lecteurs sont avertis que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. La direction de Québecor a approuvé la perspective financière contenue dans les présentes en date de la présentation.

Avis de non-responsabilité (suite)

Mesures non normalisées selon les IFRS et autres mesures financières

La présentation fait état de certains ratios et mesures financiers de Québecor et de TELUS, dont le « BAIIA ajusté » et le « ratio d'endettement net consolidé » (appelé « levier financier net » dans la présentation). Ces ratios et mesures ne sont pas reconnus par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, et ils n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Ils pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par Québecor, par TELUS ou par d'autres sociétés. Ces mesures sont fournies à titre d'information supplémentaire, en complément des mesures reconnues par les IFRS, afin de mieux faire comprendre nos résultats d'exploitation du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne devraient pas être considérées isolément ni comme un substitut à l'analyse de l'information financière de TELUS et de Québecor présentée selon les IFRS. D'autres renseignements sur ces mesures de Québecor et de TELUS, incluant leur composition, sur les raisons pour lesquelles la direction les utilise, sur l'explication de chaque élément de rapprochement et sur leur rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables sont disponibles dans la section « Mesures non normalisées selon les IFRS » du rapport de gestion de Québecor pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2026 et du rapport de gestion de Québecor pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, et dans la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées », du rapport de gestion de TELUS pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2026 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le cas échéant, lesquels sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

La présentation utilise également des données des douze derniers mois (« DDM »), qui ne figurent pas dans les rapports de gestion de Québecor ou de TELUS, ainsi que des données combinées des deux sociétés. Les montants DDM correspondent à la somme des montants présentés par chaque société pour les quatre derniers trimestres clos le 30 septembre 2026, selon les définitions propres à chacune. Les données combinées correspondent à la somme arithmétique non auditée des montants présentés par chaque société et comprennent, s'il y a lieu, les estimations de Québecor quant aux gains d'efficacité et aux synergies. Elles reflètent les méthodes comptables et définitions propres à chaque société. Elles n'ont été ajustées ni pour harmoniser ces méthodes ou définitions ni pour tenir compte de la transaction proposée. Elles ne constituent pas de l'information financière pro forma établie conformément aux IFRS ou aux lois sur les valeurs mobilières applicables, et elles ne sont présentées qu'à titre indicatif. Québecor calcule la dette nette, la valeur d'entreprise et les multiples connexes selon la méthode décrite dans les notes de bas de page des diapositives pertinentes, à partir des documents d'information publics et des données de FactSet. Ces mesures peuvent différer de celles que présentent Québecor et TELUS et ne visent pas à représenter les mesures présentées par l'une ou l'autre société.

En outre, Québecor a calculé les ratios non conformes aux PCGR suivants pour la présentation, à partir des mesures consensuelles du BAIIA 2027E :

i. Levier financier net combiné pro forma (2027E) (~4,1x) : le numérateur correspond à la dette nette combinée estimative, majorée d'environ 10 milliards de dollars de dette d'acquisition supplémentaire incluant le crédit en capitaux propres pour les billets subordonnés de Telus. Le dénominateur correspond au BAIIA consensuel combiné de 2027E de Québecor et de TELUS. Québecor utilise ce ratio pour indiquer le levier financier estimatif de la société combinée en 2027 et sa trajectoire de désendettement vers les cibles de 3,5x et de moins de 3,0x.

ii. VE de TELUS / BAIIA 2027E (8,3x): le numérateur correspond à la valeur d'entreprise de TELUS implicite selon la proposition. Le dénominateur correspond au BAIIA consensuel de TELUS pour 2027E. Québecor utilise ce ratio pour comparer l'évaluation implicite de la proposition aux multiples boursiers et aux multiples de transactions comparables.

iii. VE ajustée / (BAIIA – dépenses en immobilisations) 2027E de Québecor (12,9x), de TELUS (10,0x) et de la société combinée (10,8x): Pour Québecor et TELUS, le numérateur correspond à la valeur d'entreprise ajustée de chaque société. Pour TELUS, elle est fondée sur le cours au 13 novembre 2026, et non sur le prix de la proposition. Le dénominateur correspond au BAIIA consensuel de 2027E de cette société, diminué de ses dépenses en immobilisations consensuelles de 2027E. Pour le multiple de la société combinée, le numérateur correspond à la valeur d'entreprise ajustée combinée de Québecor et de TELUS. Le dénominateur correspond à leur BAIIA consensuel combiné de 2027E, diminué de leurs dépenses en immobilisations consensuelles combinées de 2027E. Québecor utilise ces multiples parce qu'ils reflètent l'intensité capitalistique de chaque entreprise. Elle utilise le multiple combiné de 10,8x pour capitaliser les synergies estimatives annualisées en charges d'exploitation et en dépenses en immobilisations dans l'analyse de création de valeur.

Informations concernant TELUS

Toutes les informations concernant TELUS proviennent de l'information publique déposée par TELUS auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes avant la date des présentes et d'autres sources publiques, ou sont fondées sur celles-ci. Québecor n'a pas eu accès aux livres et registres non publics de TELUS et n'a pas vérifié l'exactitude des informations contenues dans les documents publics déposés par TELUS. TELUS n'a pas examiné la présentation et n'a pas confirmé l'exactitude et l'exhaustivité des informations la concernant qui y figurent. Québecor n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations.

Information sur le marché et le secteur et information provenant de tiers

La présentation comprend des données tirées de documents d'information publics, de sources tierces comme FactSet, Visible Alpha et des analystes en recherche sur les actions, ainsi que de publications gouvernementales et réglementaires. Ces données comprennent les estimations consensuelles du BAIIA 2027E et du (BAIIA – dépenses en immobilisations) 2027E de Québecor et de TELUS. FactSet et Visible Alpha compilent ces estimations à partir d'estimations établies par des analystes indépendants en recherche sur les actions (les « estimations des analystes »). Les informations concernant des tiers proviennent uniquement de leurs documents d'information publics et de sources tierces. Les sources tierces indiquent généralement que leurs informations ont été obtenues de sources qu'elles jugent fiables, mais rien ne garantit l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations. Québecor n'a pas vérifié de façon indépendante ces informations de tiers ni les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles ces sources se sont fondées, et elle ne fait aucune déclaration quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Les estimations des analystes représentent l'opinion de ces analystes et non celle de Québecor. Leur inclusion dans la présentation ne signifie pas que Québecor les appuie, les adopte ou les approuve. Les mesures du BAIIA qui sous-tendent les estimations des analystes peuvent être calculées différemment de la façon dont Québecor, TELUS et les autres sociétés mentionnées dans la présentation calculent leurs propres mesures du BAIIA. Les estimations des analystes pourraient donc ne pas être directement comparables aux mesures identiques ou semblables présentées ou communiquées par ces sociétés, y compris celles qui figurent dans la présentation. Les estimations des analystes ne représentent pas les perspectives financières, les indications ni les projections de Québecor. Québecor décline expressément toute adoption de ces estimations à titre d'information prospective ou de perspective financière qui lui serait propre, au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les lecteurs sont avertis de ne pas se fier indûment aux estimations des analystes et sont invités à consulter l'information financière publiée par Québecor, par TELUS et par les autres sociétés mentionnées dans la présentation.

Aucune déclaration ni garantie

Québecor, les membres de son groupe et leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, conseillers financiers ou autres conseillers respectifs ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant au caractère exact, complet, raisonnable ou équitable de l'information contenue dans la présentation. Il en va de même pour toute autre information écrite ou verbale fournie relativement à la proposition. Rien dans les présentes ne constitue une déclaration, une garantie ou une autre obligation, que ce soit à l'égard du passé ou de l'avenir, et rien ne doit être invoqué comme tel. Dans toute la mesure permise par la loi, ni Québecor, ni les membres de son groupe, ni leurs représentants respectifs n'acceptent quelque responsabilité que ce soit à l'égard de toute perte découlant de l'utilisation de la présentation ou de son contenu. Font exception les responsabilités qui ne peuvent être exclues en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Marques de commerce

La présentation comprend des marques de commerce, des noms commerciaux et des marques de service de Québecor et de ses filiales, notamment Vidéotron, Freedom Mobile et Fizz. Ces marques et noms sont protégés par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle et sont la propriété de Québecor ou de ses filiales. La présentation fait également mention de marques de commerce, de noms commerciaux et de marques de service de tiers, qui sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Par souci de commodité seulement, les marques de commerce et noms commerciaux mentionnés dans la présentation peuvent figurer sans le symbole ® ou ™. Ces mentions ne signifient aucunement que leurs titulaires respectifs ne feront pas valoir leurs droits sur ces marques et noms dans toute la mesure permise par la loi applicable. L'utilisation ou l'affichage de marques de commerce ou de noms commerciaux de tiers ne vise pas à laisser entendre, et ne laisse pas entendre, l'existence d'une relation avec ce tiers ni un appui ou un parrainage de sa part.

FAITS SAILLANTS
BÂTIR UN CONCURRENT CANADIEN D'UN OCÉAN À L'AUTRE

QUÉBECOR | BÂTISSEUR DE RÉSEAUX, MOTEUR DE CONCURRENCE

3 marques
Vidéotron, Freedom, Fizz

5 marchés
Québec, Ontario, Manitoba, Alberta, C.-B.

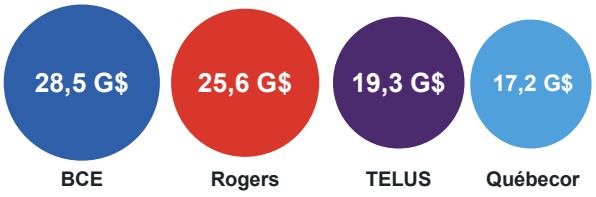
11 000+
employés

34 M+
Canadiens dans notre zone de service (83 %)

1 500+
points de vente au Canada

UNE CROISSANCE DISCIPLINÉE SALUÉE PAR LES ANALYSTES[1]

Face à une industrie sous pression, le bilan de Québecor fait ses preuves et sa feuille de route inspire confiance



Capitalisation boursière au 13 novembre 2026

310%+
Rendement de l'action sur 10 ans, contre −42 % pour TELUS

2,69x
Endettement net ramené sous son niveau d'avant Freedom (3,2x)

137 000 nouvelles lignes mobiles
3e trimestre 2026

« Une performance médaille d'or »
Analyste de BMO, sur les résultats télécom 2025

FREEDOM : ENGAGEMENTS PRIS, ENGAGEMENTS TENUS

AVRIL 2023
2,85 G$
Acquisition de Freedom Mobile

JUILLET 2024
100 %
des engagements envers ISDE remplis

150 M$+
investis dans la 5G

Expansion Ouest
Alberta, C.-B. et Manitoba

Innovation
Nouvelles offres comme Roam Beyond, et Fizz

Abordabilité
Un modèle d'affaires viable à grande échelle

UN IMPACT RÉEL SUR LES PRIX

−35,4 %

Baisse des prix du sans-fil depuis l'arrivée de Freedom chez Vidéotron

AVRIL 2023 À AVRIL 2026

+7,4 % pour l'inflation (IPC)
sur la même période, selon Statistique Canada

Des engagements mesurables, remplis auprès d'ISDE et confirmés par les données de Statistique Canada.

★ VIDÉOTRON ET FREEDOM, N° 1 AU CANADA POUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

UNE ENTREPRISE D'ICI QUI REDONNE À NOS COMMUNAUTÉS

400+
organismes soutenus

50+
festivals et événements

11
équipes hockey juniors commanditées

FIER PARTENAIRE DES GRANDS RENDEZ-VOUS

Calgary Stampede · Freedom mobile ARCH · igloofest

et de nombreux festivals et événements culturels partout au pays

1. Rendements boursiers au 13 novembre 2026. Ratio d'endettement net consolidé au 30 septembre 2026; mesure non conforme aux IFRS, voir le rapport de gestion du T3 2026 de Québecor. Engagements ISDE liés à l'acquisition de Freedom Mobile par Vidéotron. Prix du sans-fil : Statistique Canada, avril 2023 à avril 2026.

QUÉBECOR

CONTRIBUER À LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE DU CANADA
UNE PROPOSITION POUR RENFORCER LES CAPACITÉS CANADIENNES

PROPOSITION DE REGROUPEMENT STRATÉGIQUE AVEC TELUS

Concurrent canadien | D'un océan à l'autre

Québecor et TELUS réunies[1], c'est :

15 M	4,6 M	7,5 M
abonnés mobiles	abonnés Internet	foyers desservis

- ✓ Préserver la **maîtrise canadienne d'actifs stratégiques**
- ✓ Un concurrent doté de son **propre réseau national**
- ✓ Soutenir l'infrastructure de l'**IA** et des **centres de données**
- ✓ Préserver **les marques de TELUS** et le **siège social à Vancouver**
- ✓ Le **réseau national de TELUS** réuni au **modèle d'exploitation de Québecor**, qui a fait ses preuves
- ✓ Soutenir un **adossement accru aux réseaux satellitaires canadiens** comme élément de résilience
- ✓ Soutenir l'**investissement réseau** à long terme

CONTRIBUER À LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

Propriété canadienne des infrastructures critiques

Données des Canadiens sous gouvernance canadienne

Résilience des réseaux et cybersécurité

DES GAINS D'EFFICIENCE QUI POURRAIENT SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

Déploiement accéléré de la 5G

Internet haute vitesse en région

Plus de choix de forfaits groupés

Abordabilité partout au pays

NOS ENGAGEMENTS POUR LE CANADA

RETOMBÉES D'INTÉRÊT PUBLIC

Disposée à discuter d'engagements mesurables sur l'abordabilité, la connectivité en région, l'emploi et l'innovation

SOUVERAINETÉ NATIONALE

Des infrastructures essentielles sous contrôle et lois canadiens

TRANSPARENCE ET COOPÉRATION

Un dialogue ouvert avec le gouvernement, le CRTC, ISDE, le Bureau de la concurrence et les autres autorités compétentes

La Presse – 22 septembre 2026 – *Les télécoms canadiennes sous pression* : « Starlink aura le potentiel de déranger profondément le marché de la haute vitesse sans fil[2] »

1.Statistiques combinées Québecor et TELUS au 30/09/2026 | 2.Citation de Steven Li, analyste chez Raymond James – La Presse, 22/09/2026 " Les télécoms Canadiennes sous pression".
Proposition non contraignante, sous réserve d'une entente définitive et des approbations requises, notamment l'examen du Bureau de la concurrence et l'examen par ISDE des transferts de licences de spectre, y compris le moratoire applicable. Aucune décision gouvernementale n'a été obtenue.
Contient de l'information prospective. Voir la mise en garde dans la présentation aux investisseurs de novembre 2026 de Québecor, disponible sur www.quebecor.com.